

Rapport sur le concours de RÉDACTEUR TERRITORIAL – Session 2021

Le Centre de Gestion de l'Eure (centre organisateur) organise le concours de rédacteur territorial pour le compte des Centres de Gestion de l'Eure et Seine-Maritime.

Le nombre de postes ouverts est de :

- 44 postes au concours externe
- 57 postes au concours interne
- 14 postes au troisième concours

Les dates d'inscription au concours de RÉDACTEUR TERRITORIAL 2021 :

- Retrait des dossiers : du 9 mars 2021 au 14 avril 2021 (cachet de la poste faisant foi)
- Date limite de dépôt des dossiers : le 22 avril 2021 (cachet de la poste faisant foi)

Les épreuves écrites d'admissibilité du concours de rédacteur (interne, externe et troisième concours) se sont donc déroulées le 14 octobre 2021 au stade Jesse Owens de Val de Reuil et au CDG 27.

Réunion du jury d'admissibilité :

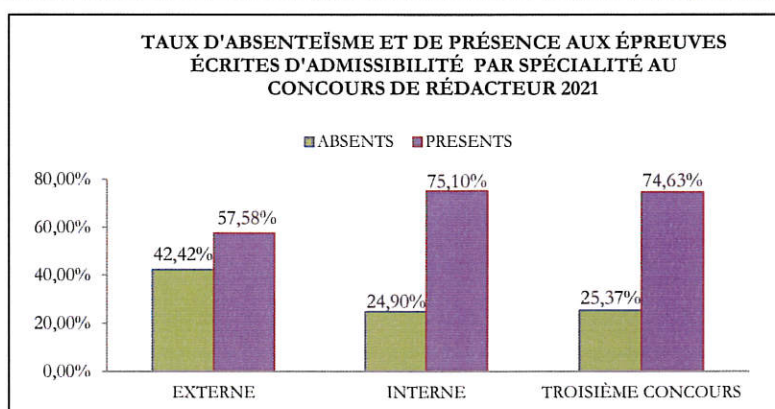
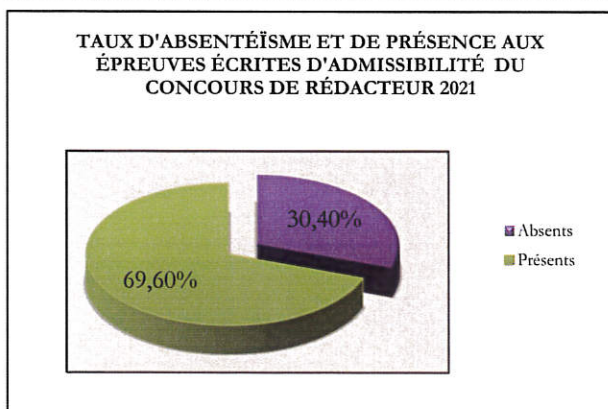
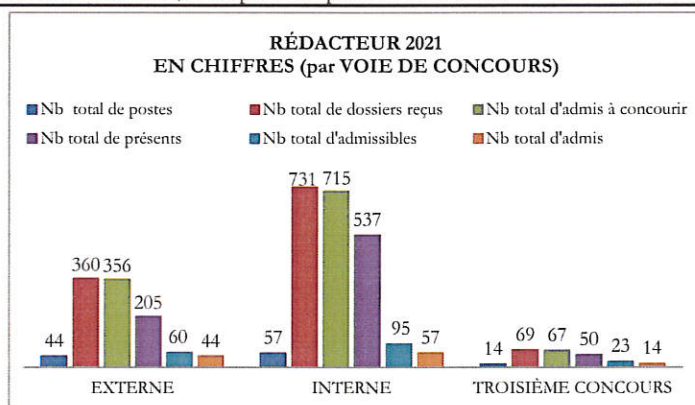
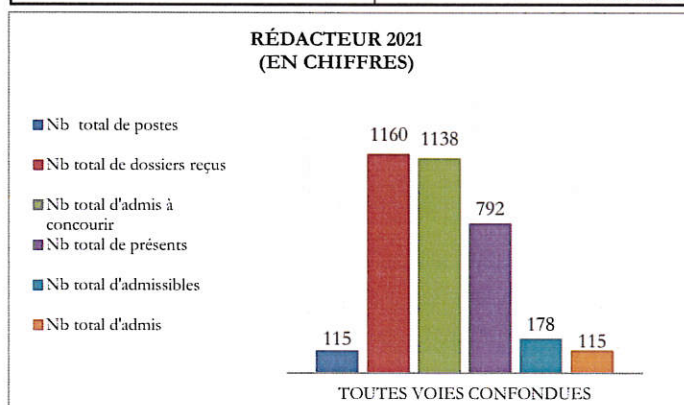
Le jury d'admissibilité, réuni le 22 décembre 2021 au CENTRE DE GESTION 27 à 11 heures 00 a statué sur les candidats admissibles à passer l'épreuve orale d'admission.

Les copies des épreuves écrites de ce concours ont fait l'objet d'une double correction.

Réunion du jury d'admission :

Le jury d'admission, réuni le 3 février 2022 au CENTRE DE GESTION 27 à 11 heures 00, a statué sur les candidats déclarés admis à l'issue de l'épreuve orale d'admission. Les oraux ont débuté le 10 janvier 2022 et se sont terminés le 28 janvier 2022.

Nombre de dossiers reçus :	1160	dossiers			
Nombre de candidats admis à concourir :	1138	candidats			
Nombre de candidats présents à toutes les épreuves écrites :	792	candidats	soit :	69.60%	des candidats admis à concourir
Nombre de candidats absents à au moins une des épreuves écrites :	346	candidats	soit :	30.40%	des candidats admis à concourir
Nombre de candidats déclarés travailleurs handicapés et bénéficiant d'un aménagement d'épreuve	14	candidats ont bénéficié d'aménagement d'épreuve(s):			
		Nature de l'aménagement :	➤ 9 candidats ont bénéficié d'un 1/3 temps. ➤ 1 candidat a bénéficié d'un 1/3 temps et d'un agrandissement de son sujet en format A3. ➤ 1 candidat a bénéficié d'un fauteuil ergonomique et composé sur ordinateur. ➤ 1 candidat a bénéficié d'un 1/3 temps, de documents en format A3 et composé sur ordinateur dans une salle isolée. ➤ 2 candidats ont bénéficié d'un 1/3 temps et composé sur ordinateur.		



Les copies :

Une copie blanche a été rendue :

Note interne Spécialité Action Sanitaire et Sociale (copie N° 23879).

Par ailleurs, il a été constaté que certaines copies comportaient les anomalies ci-dessous désignées.

Il appartient au jury du concours de Rédacteur de statuer sur le devenir de celles-ci.

Pour rappel les candidats avaient en page de garde de leur(s) sujet(s) les informations suivantes :

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ *Votre identité devra uniquement être reportée dans le cadre en haut de chaque copie. Dès la fin de l'épreuve, les compositions seront acheminées au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure, afin que ces dernières soient numérisées par un scanner dédié. Toutes les copies seront automatiquement identifiées et rendues anonymes lors de cette opération. Elles seront ensuite adressées aux correcteurs de façon dématérialisée. Chaque composition fera l'objet d'une double correction.*
- ♦ *En dehors de ce cadre, vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.*
- ♦ *Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.*
- ♦ *Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.*
- ♦ *Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.*

Malgré ces indications, plusieurs copies ne respectaient pas les règles ci-dessus décrites et ce, comme suit :

1. Une copie comportant en guise de signature le nom et prénom du candidat en fin de devoir,
2. Quatre copies comportant dans l'entête la ville de « Val de Reuil », lieu de l'examen,
3. Une copie comportant dans l'entête la mention « CCAS de Val de Reuil » et au niveau de la date « Val de Reuil, le 14 octobre 2021 »,
4. Une copie comportant en fin de devoir la mention : « cordialement M »,
5. Une copie comportant deux couleurs : la couleur noire pour la rédaction et la couleur bleue pour le soulignage des titres,
6. Une copie comportant deux couleurs : la couleur bleue pour la rédaction et la couleur noire pour barrer certaines phrases ou titres.

Forts de ce constat, les membres du jury ont décidé à la majorité d'annuler ces copies, estimant qu'elles ne respectaient pas les consignes d'anonymat.

Par ailleurs, un nombre conséquent de copies comportaient des mentions de type « Commune de XX », « Madame ou Monsieur X/Y ou Z »...

Puisque ces différentes indications fictives peuvent être assimilées à des signes distinctifs et valoir, à ce titre, une mesure d'annulation des copies concernées, le jury en alerte les candidats.

Donc, afin d'éviter tout risque d'annulation de copie, ne pas indiquer ce type de mention sur son devoir.

De fait, le jury attire l'attention des candidats quant à la rédaction de leur composition et conseille aux candidats d'être vigilent sur tout type de mention étrangère au devoir et pouvant se traduire par un signe distinctif ; une rupture d'anonymat et conduire à l'annulation de la copie.

Le jury déplore le non-respect des consignes indiquées sur le sujet.

TABLEAU RÉCAPITULATIVE :

CONCOURS DE RÉDACTEUR – SESSION 2021

QUELQUES CHIFFRES SUITE À L'ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ DU CONCOURS DE RÉDACTEUR 2021

	Nb de postes	Nb de candidats inscrits	Nb de candidats autorisés à concourir	Nb de candidats absents à au moins une des épreuves d'admissibilité	Nb de candidats présents à toutes les épreuves d'admissibilité	Taux d'absentéisme à l'épreuve d'admissibilité	Taux de présence à l'épreuve d'admissibilité	Moyenne générale de chaque épreuve écrite d'admissibilité	NOTE la plus haute et la plus basse sur 20 de l'épreuve d'admissibilité	Moyenne générale pondérée des candidats, après les épreuves d'admissibilité, (moyenne la plus haute et la plus basse sur 20)	Ont été déclarés admissibles, par le jury, tous les candidats ayant reçu une moyenne générale $\geq$ à :	Nb de candidats déclarés admissibles (jury du 22/12/2021)	Taux concernant les candidats déclarés admissibles par rapport au nb de candidats admis à concourir
EXTERNE 2019	44 (57)	360 (377)	356 (364)	151 (172)	205 (192)	42.42% (47.25%)	57.58% (52.75%)	Questionnaire 6.34/20 (8.60/20) Réduction d'une note 8.72/20 (6.78/20)	Questionnaire 16.38/0.50 (19.13/0.63) Réduction d'une note 16.25/2.50 (15.00/0.00)	7.53/20 (7.42/20) (15.13/2.07) (16.57/0.32)	9.00/20 (10.00/20)	60 (50)	16.85 % (14.56%)
INTERNE (2019)	57 (64)	731 (889)	715 (867)	178 (221)	537 (646)	24.90% (25.49%)	75.10% (74.51%)	Réduction d'une note 8.41/20 (7.49/20)	Réduction d'une note 18.00/0.00 (16.00/0.00)	8.41/20 (7.49/20) (18.00/0.00) (16.00/0.00)	11.50/20 (11.00/20)	95 (93)	13.29 % (10.73%)
TROISIÈME CONCOURS (2019)	14 (8)	69 (82)	67 (79)	17 (19)	50 (60)	25.37% (24.05%)	74.63% (75.95%)	Réduction d'une note 8.17/20 (7.41/20)	Réduction d'une note 13.00/1.25 (14.75/0.50)	8.17/20 (7.41/20) (13.00/1.25) (14.75/0.50)	9.00/20 (10.00/20)	23 (14)	34.33 % (17.72%)
TOTAL (2019)	115 (129)	1160 (1348)	1138 (1310)	346 (412)	792 (898)	30.40% (31.45%)	69.60% (68.55%)					178 (157)	15.64 % (12.21%)

Après avoir exposé anonymement toutes les notes des candidats aux membres du jury du concours de rédacteur, le jury a arrêté le seuil d'admissibilité dans chaque voie de concours afin de déterminer la liste des candidats déclarés admissibles à passer l'épreuve orale d'admission.

Décision du jury :

Le jury a déclaré 178 candidats admissibles à passer les épreuves orales d'admission.
Le nombre de candidats déclarés admissibles à passer l'épreuve orale d'admission est :

- 60 candidats admissibles au concours EXTERNE (seuil d'admissibilité : 9.00/20)
- 95 candidats admissibles au concours INTERNE (seuil d'admissibilité : 11.50/20)
- 23 candidats admissibles au TROISIÈME concours (seuil d'admissibilité : 9.00/20)

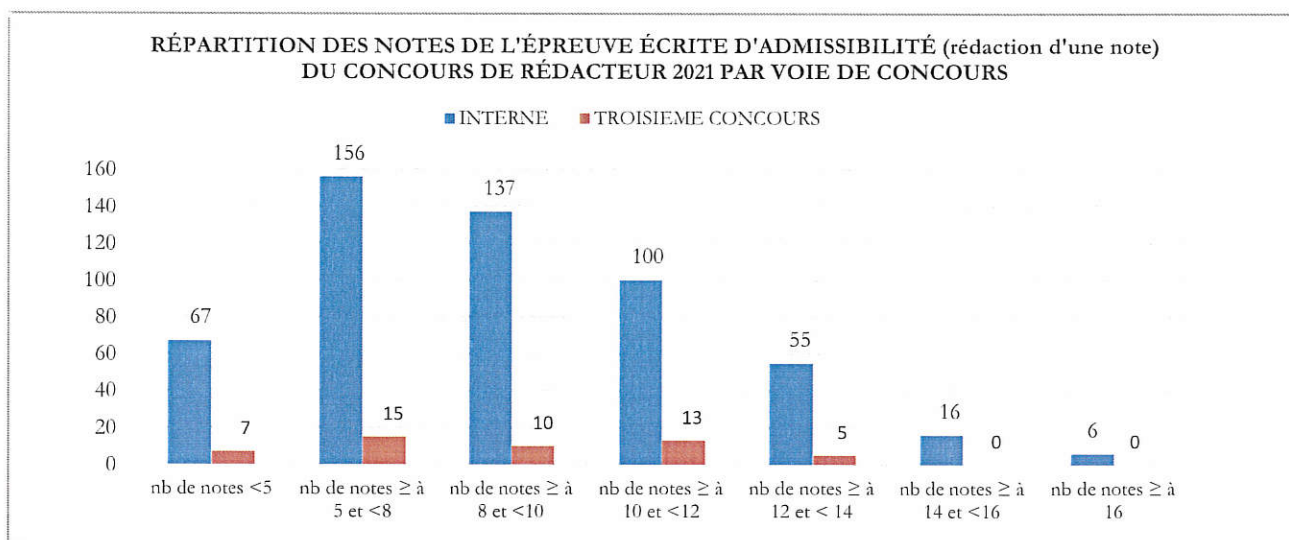
RÉPARTITION DES NOTES DE L'ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ DU CONCOURS DE RÉDACTEUR 2021

I) Le concours INTERNE et le TROISIÈME CONCOURS.

Une seule épreuve d'admissibilité :

- Rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier portant sur l'un des domaines suivants, au choix du candidat lors de son inscription (3 heures ; coef : 1) :

- a) Les finances, les budgets et l'intervention économique des collectivités territoriales ;
- b) Le droit public en relation avec les missions des collectivités territoriales ;
- c) L'action sanitaire et sociale des collectivités territoriales ;
- d) Le droit civil en relation avec les missions des collectivités territoriales.



Observation sur les copies des candidats :

☒ La note :

Le constat effectué par les correcteurs est globalement le même concernant les copies des candidats au concours interne et au troisième concours.

En effet, plus de la moitié des copies est en deçà de la moyenne.

Le niveau est catastrophique alors que cette épreuve ne nécessite aucune connaissance particulière mis à part la méthodologie. En effet, toutes les informations nécessaires à la rédaction de la note se trouvent dans le dossier.

Le jury est stupéfait par le nombre de candidats n'ayant pas préparé cette épreuve (absence de méthodologie...).

De plus, force a été de constater que le sujet n'a pas été compris alors qu'il n'était pas compliqué.

Enfin, le jury tient à souligner que les candidats ont beaucoup de difficulté à respecter les consignes, ce qui interroge fortement le jury concernant des futurs rédacteurs.

II) Le concours EXTERNE.

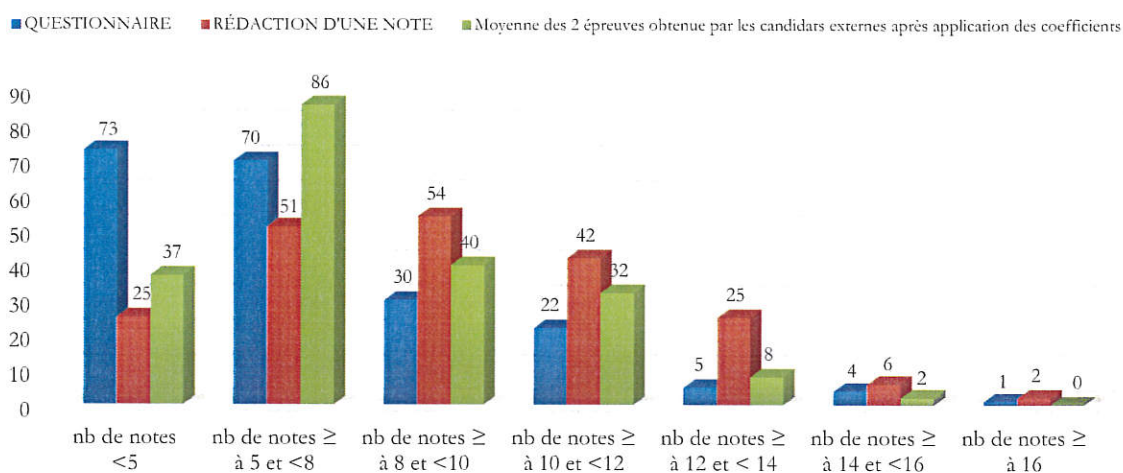
Deux épreuves d'admissibilité :

1° Rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier portant sur des notions générales relatives aux missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales (3 heures ; coef : 1).

2° Réponses à une série de questions portant, au choix du candidat lors de son inscription, sur l'un des domaines suivants (3 heures ; coef : 1) :

- a) Les finances, les budgets et l'intervention économique des collectivités territoriales ;
- b) Le droit public en relation avec les missions des collectivités territoriales ;
- c) L'action sanitaire et sociale des collectivités territoriales ;
- d) Le droit civil en relation avec les missions des collectivités territoriales.

RÉPARTITION DES NOTES ET DES MOYENNES DES ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ DU CONCOURS EXTERNE DE RÉDACTEUR - SESSION 2021 (les candidats avaient 2 épreuves écrites d'admissibilité : questionnaire dans la spécialité choisie et rédaction d'une note)



Observation sur les copies des candidats :

☒ Le questionnaire :

Dans l'ensemble et toutes spécialités confondues, l'épreuve de questions s'est avérée rédhitoire pour la majorité des candidats. Le niveau s'est révélé catastrophique.

Force est de constater que cette épreuve n'a pas été préparée correctement. Les candidats n'ont pas révisé la spécialité qu'ils ont choisi lors de leur inscription.

Cela est déplorable puisqu'il s'agit d'une épreuve qui, lorsqu'elle est correctement préparée, peut permettre aux candidats de gagner des points.

☒ La note :

Niveau médiocre.

Les candidats ont beaucoup de difficulté à respecter les indications relatives au formalisme que doit revêtir ce type d'épreuve. Ils ont également beaucoup de difficulté à respecter les consignes : ce qui interroge fortement le jury concernant de potentiels futurs rédacteurs.

Globalement, le niveau des copies est faible, quelle que soit la voie de concours. Les problématiques sont très souvent mal rédigées voire inexistantes.

Nombre de candidats ne maîtrisent pas la méthodologie que ce genre d'épreuve impose. Un réel manque de préparation a été constaté.

TABLEAU RÉCAPITULATIF :

CONCOURS DE RÉDACTEUR – SESSION 2021

QUELQUES CHIFFRES SUITE AUX ÉPREUVES D'ADMISSION DU CONCOURS DE RÉDACTEUR 2021

	Nb de candidats déclarés admissibles (jury du 22/12/2021)	Nb de candidats présents à toutes les épreuves d'admission	Moyenne générale de chaque épreuve orale d'admission	NOTE la plus haute et la plus basse sur 20 de l'épreuve orale d'admission	Moyenne générale pondérée sur 20 de tous les candidats présents à l'admission (après les épreuves écrite et orale)	Moyenne générale la plus haute et la plus basse sur 20 de tous les candidats présents à l'admission (après l'épreuve orale)	Nb de candidats ayant une moyenne générale $\geq$ à 10.00/20 après les épreuves d'admission	Nb de candidats déclarés admis (jury du 03/02/2022)	Moyenne générale du dernier candidat déclaré admis
EXTERNE (2019)	60 (50)	60 (49)	Entretien oral 11.46 / 20 (11.09/20)	Entretien oral 17.00 / 5.00 (16.00/6.00)	11.00 / 20 (11.57/20)	14.75 / 7.79 (15.13/9.04)	44 SUR 60 (40 sur 50)	44 (40)	10.04 / 20 (10.00/20)
INTERNE (2019)	95 (93)	94 (93)	Entretien oral 11.20 / 20 (12.65/20)	Entretien oral 18.00 / 5.00 (20.00/6.50)	12.11 / 20 (12.47/20)	16.75 / 8.25 (17.00/9.00)	84 SUR 95 (86 sur 93)	57 (79)	11.50 / 20 (10.63/20)
TROISIÈME CONCOURS (2019)	23 (14)	23 (14)	Entretien oral 10.91 / 20 (10.80/20)	Entretien oral 18.00 / 5.00 (14.00/5.00)	10.95 / 20 (10.80/20)	15.50 / 8.00 (14.00/7.50)	15 SUR 23 (9 sur 14)	14 (9)	10.25 / 20 (10.25/20)
TOTAL (2019)	178 (157)	177 (156)					143 SUR 178 (135 sur 157)	115 (131)	

Après avoir exposé anonymement toutes les notes des candidats au concours de rédacteur, le jury a arrêté, en fonction des postes ouverts dans chaque voie de concours, le seuil d'admission dans chacune d'elles afin de déterminer la liste des candidats déclarés admis. Tous les postes déclarés ont été pourvus sur la session 2022.

Décision du jury :

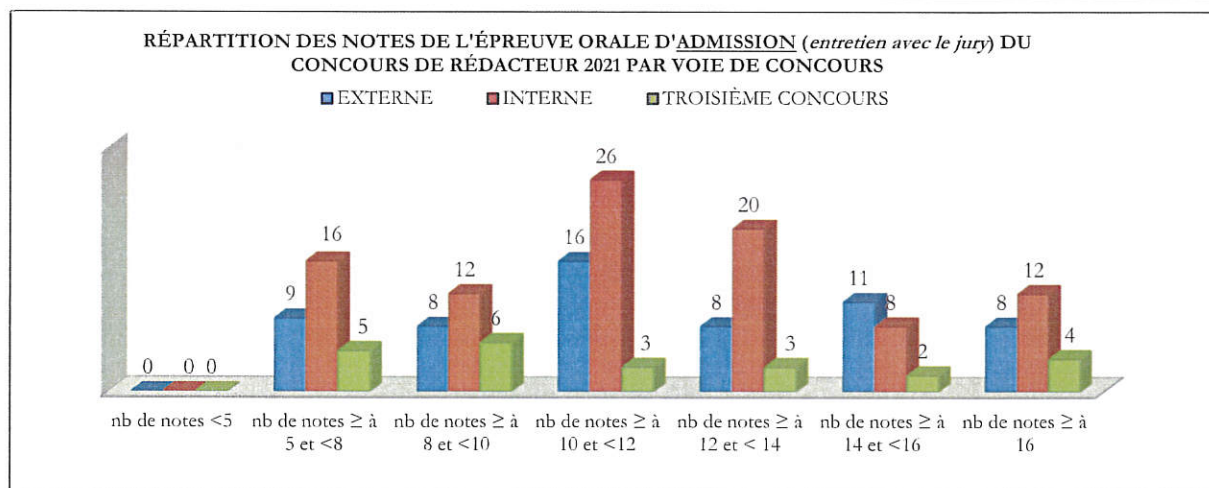
Le jury a déclaré 115 candidats admis au concours de rédacteur session 2021 à l'issue des épreuves écrites et orale :

- 44 candidats admis au concours EXTERNE (le dernier candidat admis a obtenu une moyenne de 10.04/20)
- 57 candidats admis au concours INTERNE (le dernier candidat admis a obtenu une moyenne de 11.50/20)
- 14 candidats admis au TROISIÈME concours (le dernier candidat admis a obtenu une moyenne de 10.25/20)

RÉPARTITION DES NOTES DE L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION DU CONCOURS DE RÉDACTEUR SESSION 2021

Intitulé de l'épreuve orale d'admission :

CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE	TROISIÈME CONCOURS
Entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel et permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à exercer ses fonctions, sa motivation et son aptitude à assurer les missions dévolues au cadre d'emplois. (20 minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coef.1)	Entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience et permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois. (20 minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coef.1)	Entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience, permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois ainsi que sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel. (20 minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coef.1)



Remarques générales du jury concernant l'épreuve orale d'admission :

Externe : Dans l'ensemble, de bons candidats bien préparés (connaissance des missions, des institutions, de l'environnement territorial ...). Grand nombre de candidats étaient de « faux externes ». En effet, la majorité des candidats étaient déjà en postes.

De plus, d'après les exposés, le jury a constaté que le niveau scolaire des candidats était assez élevé (beaucoup de détenteurs de la licence professionnelle des métiers de l'administration). La majorité des candidats avaient un bac+3 et plus.

Interne : Quelques bons voire très bons très candidats mais dans l'ensemble le niveau est assez décevant pour des candidats en poste.

Un grand nombre de candidats méconnaissaient notamment les fonctions du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ; l'environnement et la culture territoriale. Les candidats doivent travailler les fondamentaux de la culture territoriale (missions et compétences des collectivités territoriale, les droits et obligations des fonctionnaires).

Les réponses données par les candidats (pour un grand nombre) sont trop approximatives ou peu développées.

Le jury a constaté qu'un certain nombre de candidats occupent déjà un emploi pouvant correspondre au grade de rédacteur. Pour la plupart de ces derniers, ils attendaient une simple régularisation de leur situation par le biais de leur nomination à ce grade. De fait, les candidats ne se projettent pas du tout sur un poste et des missions d'un cadre B. Les connaissances se limitent pour certains à leur secteur d'activité, sans curiosité pour les autres domaines.

3^{ème} concours : Niveau et profil des candidats très hétéroclites.

Bon nombre de candidats occupaient des postes de secrétaires de mairie et ne maîtrisaient pas ou peu la responsabilité pénale des élus ainsi que les risques juridiques encourus. Disparité au niveau de l'ancienneté au sein de la FPT et ce n'est pas ceux qui ont le plus d'ancienneté qui ont performé.

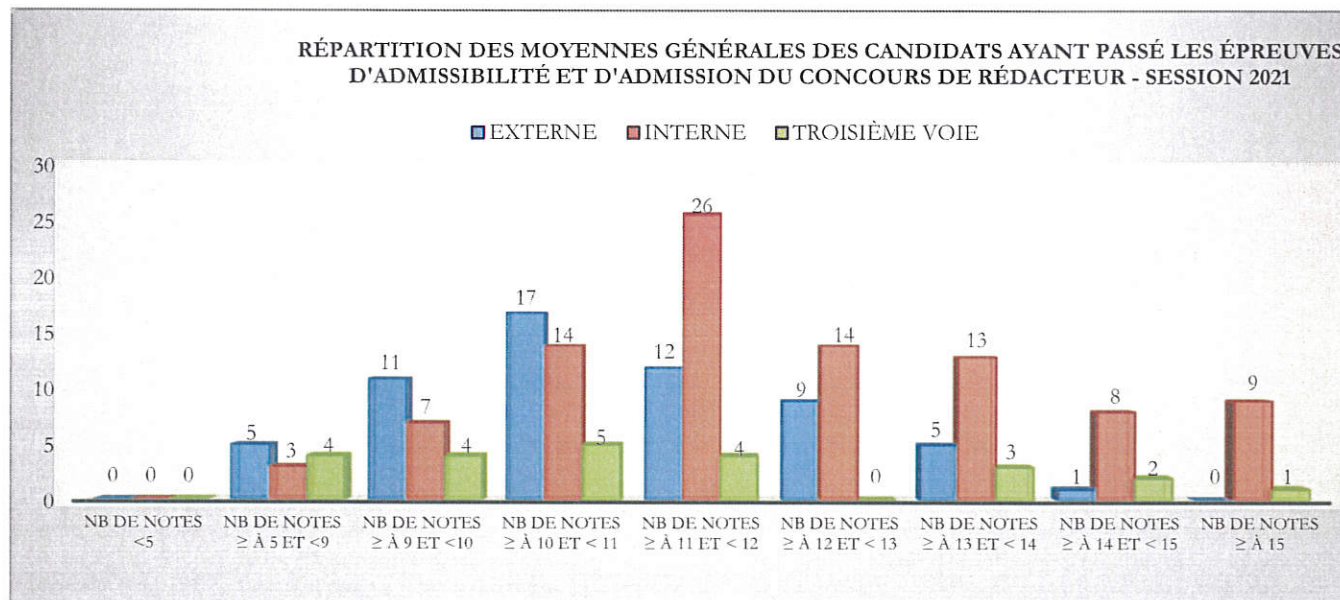
Méconnaissance de l'environnement territorial, de l'institution pour un certain nombre de candidats.

Globalement, le jury a relevé un manque de curiosité ; de participation dans la vie citoyenne et de préparation à cette épreuve.

Pour conclure : Eu égard une posture inappropriée de quelques candidats vis-à-vis du jury pendant l'épreuve, il est rappelé aux candidats qu'ils se doivent d'avoir un comportement, un positionnement et une posture adaptés face au jury lors de l'oral. Le jury rappelle également aux candidats que l'épreuve orale se prépare.

Enfin, les candidats doivent prendre du recul et ne pas rester sur leur domaine d'activité...

RÉPARTITION DES MOYENNES GÉNÉRALES DES CANDIDATS AYANT PASSÉ LES ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ ET D'ADMISSION DU CONCOURS DE RÉDACTEUR - SESSION 2021

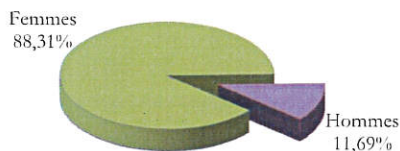


PROFIL DES CANDIDATS

RÉPARTITION PAR SEXE DES CANDIDATS - CONCOURS DE RÉDACTEUR 2021

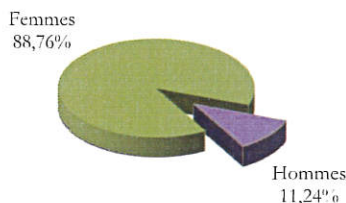
	Nb de candidats admis à concourir	Répartition par sexe des candidats admis à concourir		Soit en Pourcentage	Nb de candidats déclarés admissibles (jury du 22/12/2021)	Répartition par sexe des candidats déclarés admissibles		Soit en Pourcentage	Nb de candidats déclarés admis (jury du 03/02/2022)	Répartition par sexe des candidats déclarés admis		Soit en Pourcentage
EXTERNE	356	291	femmes	81.74%	60	50	femmes	83.33%	44	36	femmes	81.82%
			de femmes				de femmes				de femmes	
		65	hommes	18.26%		10	hommes	16.67%		8	hommes	18.18%
			d'hommes				d'hommes				d'hommes	
INTERNE	715	654	femmes	91.47%	95	87	femmes	91.58%	57	52	femmes	91.23%
			femmes				femmes				femmes	
		61	hommes	8.53%		8	hommes	8.42%		5	hommes	8.77%
			hommes				hommes				hommes	
TROISIÈME CONCOURS	67	60	femmes	89.55%	23	21	femmes	91.30%	14	13	femmes	92.86%
			de femmes				de femmes				de femmes	
		7	hommes	10.45%		2	hommes	8.70%		1	hommes	7.14%
			d'hommes				d'hommes				d'hommes	
TOTAL	1138	1005	femmes	88.31%	178	158	femmes	88.76%	115	101	femmes	87.83%
			femmes				femmes				femmes	
		133	hommes	11.69%		20	hommes	11.24%		14	hommes	12.17%
			hommes				hommes				hommes	

RÉPARTITION PAR SEXE DES CANDIDATS ADMIS À CONCOURIR TOUTES VOIES CONFONDUES AU CONCOURS DE RÉDACTEUR 2021



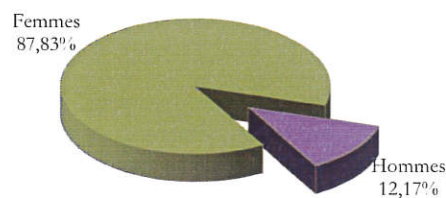
Après la réunion du jury d'admissibilité du 22/12/2021

RÉPARTITION DES CANDIDATS ADMISSIBLES PAR SEXE TOUTES VOIES CONFONDUES AU CONCOURS DE RÉDACTEUR 2021

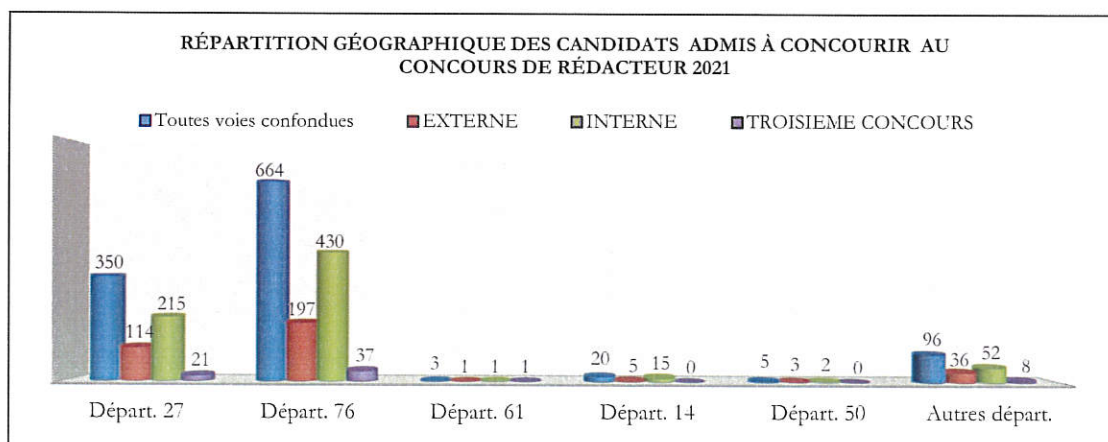


Après la réunion du jury d'admissibilité du 03/02/2022

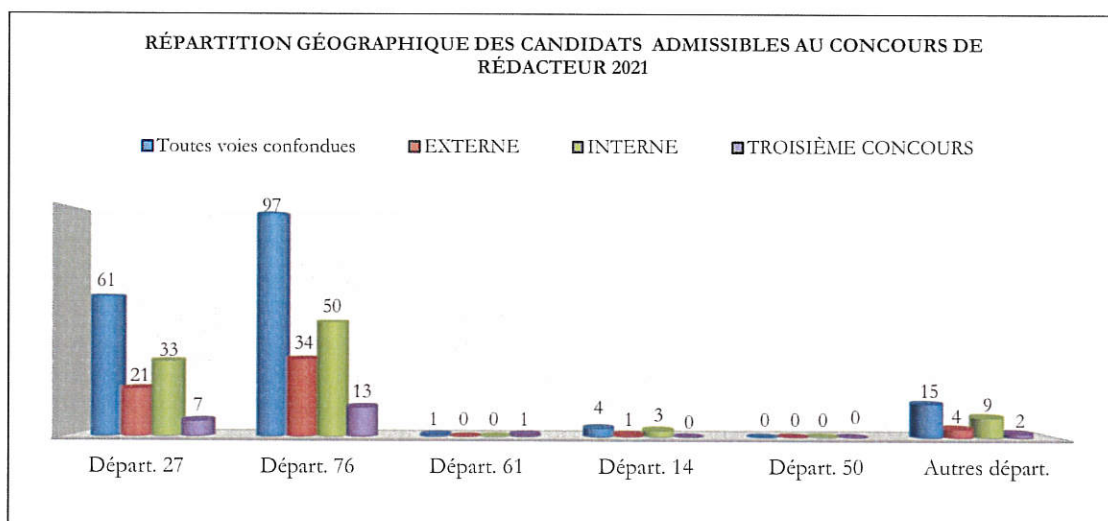
RÉPARTITION DES CANDIDATS ADMIS PAR SEXE TOUTES VOIES CONFONDUES AU CONCOURS DE RÉDACTEUR 2021



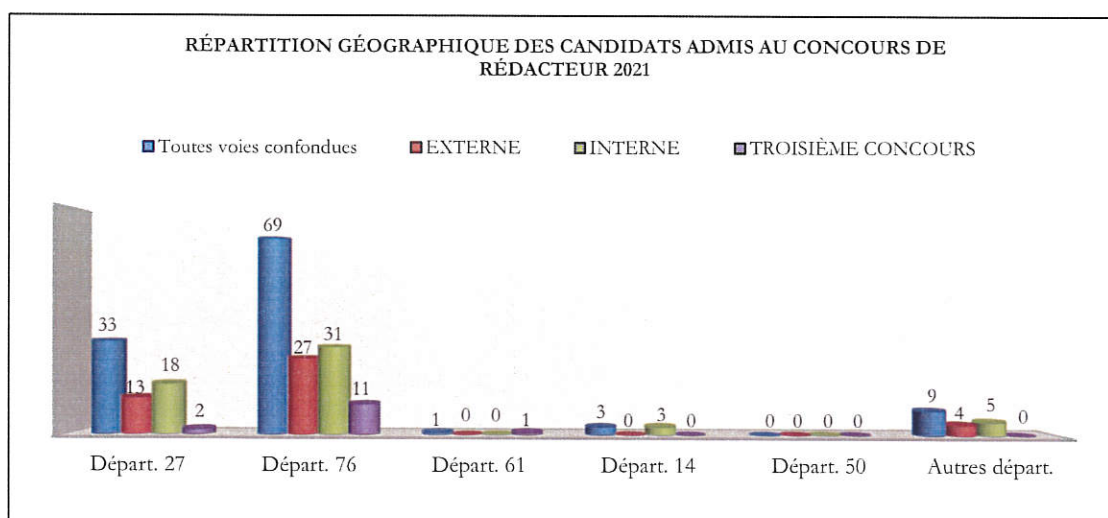
RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES CANDIDATS - CONCOURS DE RÉDACTEUR 2021



Après la réunion du jury
d'admissibilité du 22/12/2021

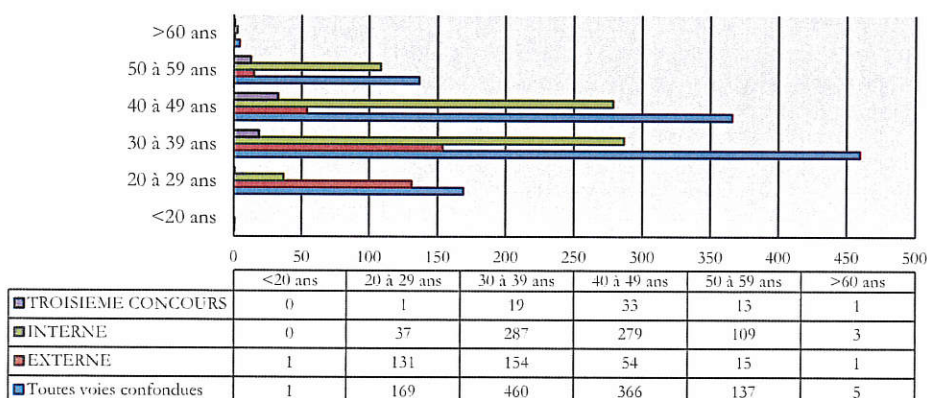


Après la réunion du jury
d'admissibilité du 03/02/2022

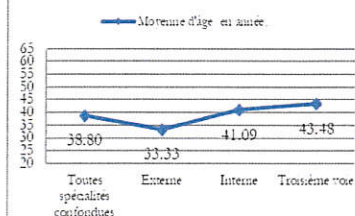


RÉPARTITION DES CANDIDATS PAR TRANCHE D'ÂGES - CONCOURS DE RÉDACTEUR 2021

RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGES DES CANDIDATS DÉCLARÉS ADMIS À CONCOURIR AU CONCOURS DE RÉDACTEUR 2021

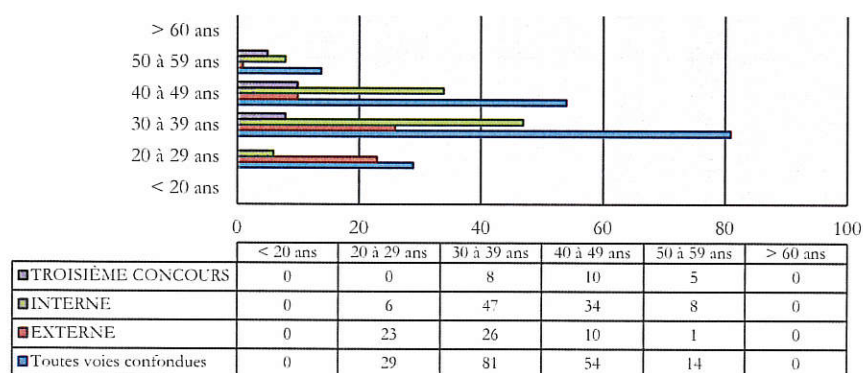


Moyenne d'âge des candidats admis à concourir au concours de rédacteur 2021

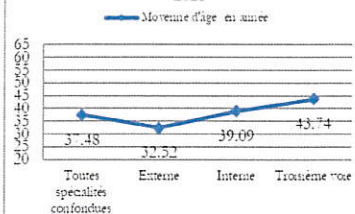


Après la réunion du jury
d'admissibilité du 22/12/2021

RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGES DES CANDIDATS DÉCLARÉS ADMISSIBLES AU CONCOURS DE RÉDACTEUR 2021

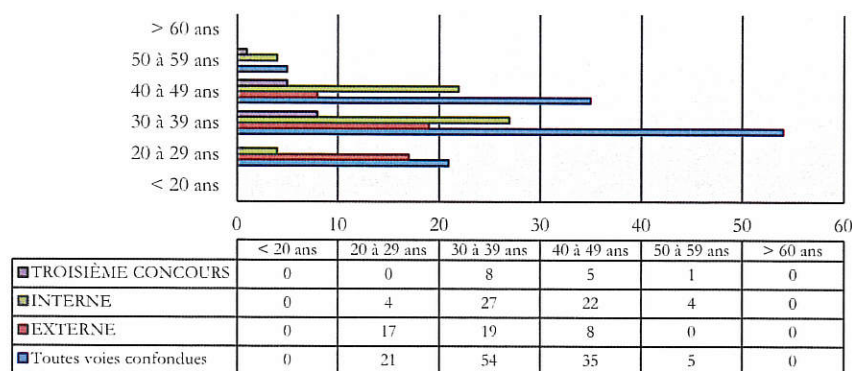


Moyenne d'âge des candidats admissibles au concours de rédacteur 2021

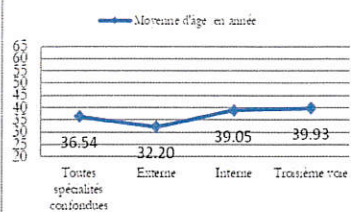


Après la réunion du jury
d'admissibilité du 03/02/2022

RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGES DES CANDIDATS DÉCLARÉS ADMIS AU CONCOURS DE RÉDACTEUR 2021

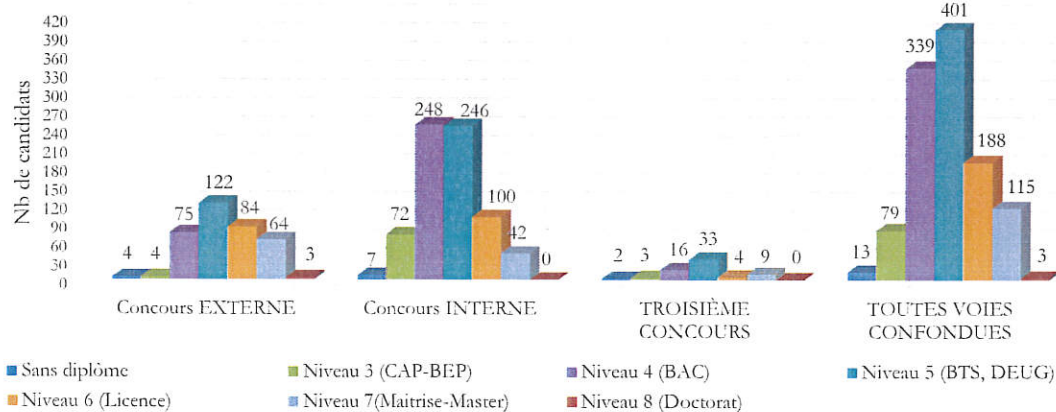


Moyenne d'âge des candidats admis au concours de rédacteur 2021



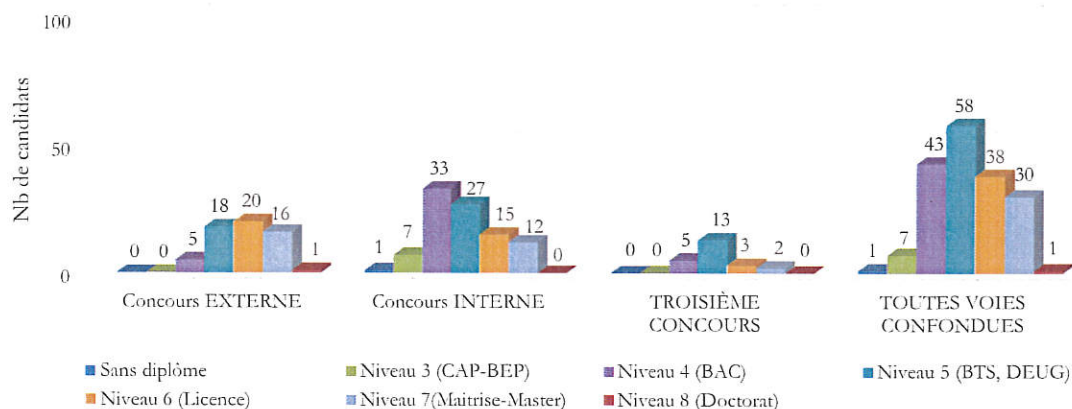
RÉPARTITION DES CANDIDATS PAR RAPPORT AU NIVEAU D'ÉTUDE DÉCLARÉ - CONCOURS DE RÉDACTEUR 2021

NIVEAU SCOLAIRE DES CANDIDATS DÉCLARÉS ADMIS À CONCOURIR AU CONCOURS DE RÉDACTEUR - SESSION 2021



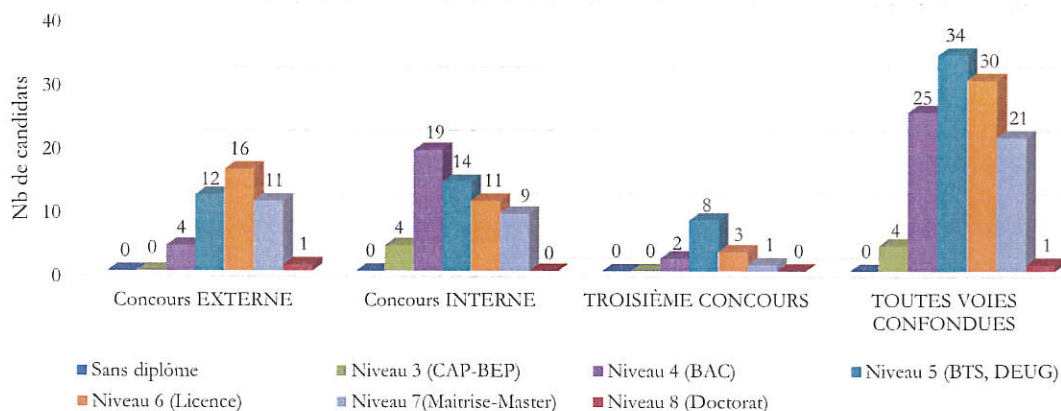
Après la réunion du jury
d'admissibilité du 22/12/2021

NIVEAU SCOLAIRE DES CANDIDATS DÉCLARÉS ADMIS À PASSER LES ÉPREUVES ORALES DU CONCOURS DE RÉDACTEUR - SESSION 2021



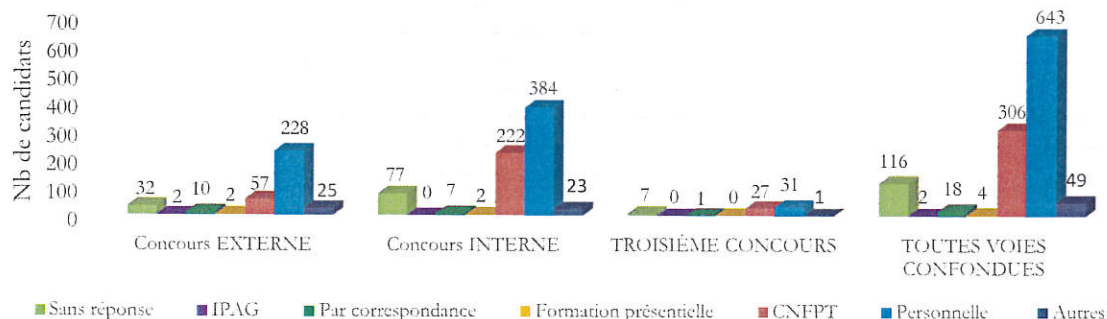
Après la réunion du jury
d'admissibilité du 03/02/2022

NIVEAU SCOLAIRE DES CANDIDATS DÉCLARÉS ADMIS AU CONCOURS DE RÉDACTEUR - SESSION 2021



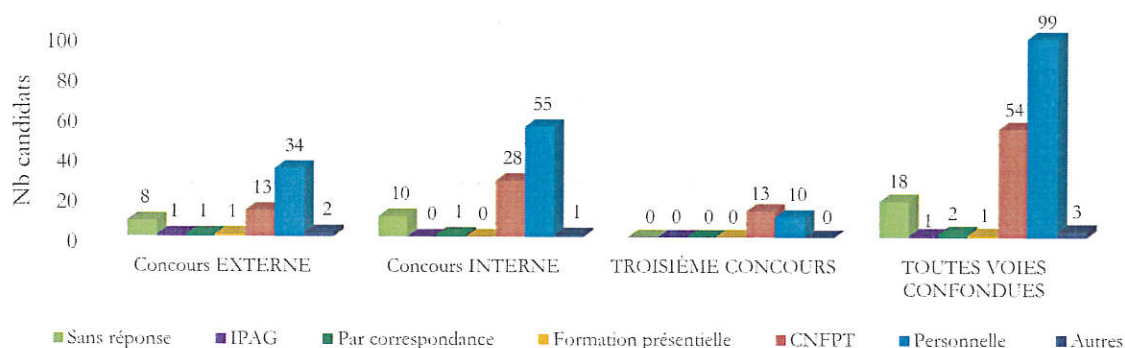
RÉPARTITION DES CANDIDATS EN FONCTION DE LA PRÉPARATION EFFECTUÉE – CONCOURS RÉDACTEUR 2021

PRÉPARATION EFFECTUÉE PAR LES CANDIDATS DÉCLARÉS ADMIS À CONCOURIR AU CONCOURS
DE RÉDACTEUR - SESSION 2021



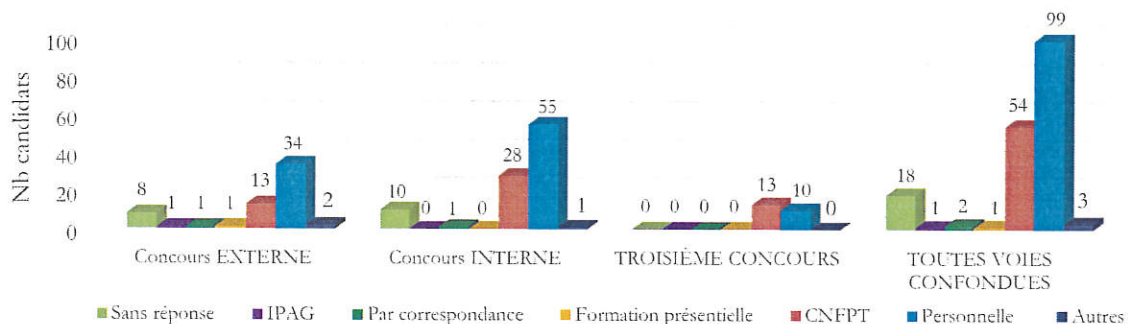
Après la réunion du jury d'admissibilité du 22/12/2021

PRÉPARATION EFFECTUÉE PAR LES CANDIDATS DÉCLARÉS ADMIS À PASSER LES ÉPREUVES
ORALES DU CONCOURS DE RÉDACTEUR - SESSION 2021



Après la réunion du jury d'admissibilité du 03/02/2022

PRÉPARATION EFFECTUÉE PAR LES CANDIDATS DÉCLARÉS ADMIS À PASSER LES ÉPREUVES ORALES
DU CONCOURS DE RÉDACTEUR - SESSION 2021



Fait à Évreux, le 03 février 2022

La Présidente du Jury

Isabelle.DUONG

